

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, je reconnais que vous allez vous lever. Alors, je vous remercie de votre attention.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations?

M. Baker: Une question s'il vous plaît.

Le président suppléant (M. DeBlois): Une question?

[Traduction]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député.

Je me demande s'il pourrait faire part à la Chambre de ce qu'il s'apprêtait à dire avant d'être interrompu?

M. Gauthier: Excellente question. Monsieur le Président, j'allais dire que, au fil des ans, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* des avis concernant plusieurs changements à apporter. Par exemple, quand la Chambre fait retentir la sonnerie d'appel et convoque les députés à un vote, j'aimerais que les comités permanents de la Chambre puissent interrompre ou suspendre leur séance afin de permettre aux députés de se présenter à la Chambre pour voter. Cela ne causerait pas tellement d'inconvénients et nous permettrait de tous nous présenter à la Chambre pour accomplir ce que nous sommes censés faire. Je crois que ce serait une initiative heureuse que de permettre aux comités d'ajourner ou de suspendre leurs travaux à l'appel du timbre, quand la Chambre convoque les députés à un vote.

Une voix: Poursuivez.

M. Gauthier: Je crois que les changements proposés s'en trouveraient améliorés si, par exemple, nous pouvions rendre nos travaux plus transparents. Les délibérations des comités pourraient être télévisées. Je crois vraiment que nous pourrions aménager deux ou trois salles de réunion et améliorer notre message en télédiffusant un plus grand nombre de délibérations.

[Français]

Monsieur le Président, un des points les plus importants de cette réforme proposée par le gouvernement veut tout d'abord réduire le temps des débats, ensuite nous faire croire qu'en ne siégeant pas aussi longtemps, le peuple du Canada en obtiendra un meilleur rendement.

[Traduction]

Un dernier mot. Je veux revenir sur un éditorial que le leader du gouvernement à la Chambre a cité hier. Il s'agit d'un éditorial publié hier dans le *Citizen* d'Ottawa. On affirmait que la réforme servirait à accroître la crédibilité du Parlement et on appuyait les changements proposés.

C'est peut-être l'opinion de la rédaction du *Citizen* d'Ottawa, mais elle devrait alors tenter de montrer aux députés comment les changements proposés rétabliront

la crédibilité de la Chambre des communes. Je doute énormément que la réforme proposée atteigne cet objectif.

Les changements mentionnés permettront aux députés de passer plus de temps loin de la Chambre, réduiront le nombre de jours de séance, raccourciront la durée des discours, limiteront la discussion des projets de loi et des mesures portant pouvoir d'emprunt ainsi que le nombre de comités de la Chambre pouvant siéger à un moment ou un autre. Monsieur le Président, tout cela permettrait-il vraiment d'accroître la crédibilité de la Chambre? Non.

D'autres changements pourraient peut-être rétablir notre crédibilité, comme la réduction du sectarisme politique. La majorité des députés sont des hommes et des femmes dévoués, consciencieux et sérieux qui font tout leur possible pour bien représenter leurs électeurs. C'est peut-être, comme j'y faisais allusion il y a quelques minutes, les médias qui ne nous font plus confiance. Il faudrait tenter de modifier le cynisme qui colore leur perception de la Chambre. C'est également dans le domaine du possible.

De plus, je le répète, ils semblent avoir du mal à s'intéresser à autre chose que la période des questions. À mon avis, ils devraient couvrir davantage les travaux des comités de la Chambre. Je ne partage pas le point de vue du *Citizen* d'Ottawa là-dessus, mais si on détourne le Parlement de sa fonction, il est temps pour nous dans cette enceinte, pour le quatrième pouvoir, de faire un sérieux examen de conscience. Dans cet éditorial, on affirme que les dirigeants politiques détournent l'attention du siège de la démocratie en ayant recours à des commissions. C'est possible.

Ce quotidien devrait être en mesure de faire le lien entre l'objectif des règles proposées et le souhait du gouvernement d'éviter que ses politiques tout à fait impopulaires, sa mauvaise gestion financière et le reste n'attirent trop l'attention. Je pense que cet éditorial n'est pas très utile. Si les rédacteurs du *Citizen* avaient seulement pu reprendre tout à zéro et soumettre vraiment leur proposition sérieusement à un groupe de personnes qui auraient pu les aider à comprendre la question, cela aurait été nettement préférable et plus utile.

En terminant, je voudrais formuler une proposition. Comme je l'ai dit au début de mon discours, il y a deux sortes de règles, soit les règles écrites, le Règlement, et les règles non écrites, les conventions, les pratiques, les méthodes et tout le reste. Dans les règles non écrites, on dit que l'opposition préside trois comités permanents de la Chambre des communes, soit le Comité d'examen de la réglementation, le Comité des comptes publics et celui de la gestion et des services aux députés. Depuis toujours, c'est un député de l'opposition qui préside ces comités.